

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 28 septembre au 11 octobre 2023

1 Actualités européennes

- [Non-transposition de la législation de l'Union : la Commission européenne prend des mesures](#)
- [Obligations vertes : plus de transparence, pas de blanchiment écologique \(«greenwashing»\)](#)
- [La Commission européenne recommande de procéder à des évaluations des risques dans quatre domaines technologiques critiques : les semi-conducteurs avancés, l'intelligence artificielle, le quantique, les biotechnologies](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

9 octobre 2023	Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Semestre européen - économie sociale - santé mentale et travail précaire - protection sociale et accès au logement
16 octobre 2023	Conseil « Environnement » (ENVI) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	<ul style="list-style-type: none"> - traitement des eaux usées urbaines - standard d'émissions de CO2 des véhicules lourds - COP28 - Contribution européenne à la CCNUCC - Gestion des déchets
17 octobre 2023	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) <i>Représentant(e) belge : M. Vincent Van Peteghem</i>	<ul style="list-style-type: none"> - cadre de gouvernance économique - plan de relance pour l'Europe - RePowerEU - solidarité de l'Union européenne avec l'Ukraine - réaction de l'Union européenne à l'invasion russe - transition climatique - changement climatique - fiscalité - finance numérique - union des marchés des capitaux

17 octobre 2023	Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
23 et 24 octobre 2023	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
24 octobre 2023	Conseil « Affaires générales » (CAG) <i>Représentant(e) belge : Mme Hadja Lahbib</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Directive-cadre relative aux déchets](#)

La présente proposition de modification de la Directive-cadre relative aux déchets se concentre sur deux secteurs consommant beaucoup de ressources, le textile et l'alimentation, et fixe les objectifs généraux suivants :

- réduire les incidences sur l'environnement et le climat, améliorer la qualité de l'environnement et améliorer la santé publique associée à la gestion des déchets textiles conformément à la hiérarchie des déchets,
- réduire les incidences sur l'environnement et le climat des systèmes alimentaires associées à la production de déchets alimentaires. La prévention des déchets alimentaires contribuerait également à la sécurité alimentaire.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 novembre 2023

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Évaluation 2024 de l'Autorité européenne du travail](#)

Conformément aux dispositions du [Règlement \(UE\) 2019/1149](#), la Commission européenne doit procéder à une évaluation des performances de l'AET au plus tard le 1er août 2024, et tous les 5 ans par la suite.

L'évaluation portera sur les performances de l'AET au regard de ses objectifs, de son mandat et de ses missions. Elle envisagera également de nouvelles synergies avec les agences en matière d'emploi et de politique sociale.

L'étude d'appui couvrira la période 2019-2023 et l'ensemble des attributions thématiques et géographiques de l'AET, y compris son rôle dans le traitement de thèmes intersectoriels, le cas échéant.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 5 janvier 2024

5 Cour des comptes européenne

[Rapport spécial 23/2023 : Restructuration et plantation de vignobles dans l'Union](#)

L'Union européenne aide les viticulteurs à restructurer leurs vignobles afin de les rendre plus compétitifs. Ce soutien pourrait également permettre d'améliorer la durabilité de la production et l'empreinte environnementale de la viticulture. Les viticulteurs doivent obtenir une autorisation avant de planter de nouveaux vignobles, la surface autorisée étant limitée pour éviter une offre excessive et ses effets négatifs sur les plans social et environnemental. La Cour des comptes européenne a constaté que l'aide de l'Union n'avait pas un impact manifeste sur la compétitivité des producteurs de vin. La conception et la mise en œuvre du régime d'autorisations de plantations présentent des défauts, et la politique vitivinicole de l'Union européenne ne répond pas aux objectifs environnementaux de la politique agricole commune.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer